

RENSEIGNEMENTS SUR LE CLIENT

<input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme	Nom :	Prénom :
--	-------	----------

RENSEIGNEMENT SUR LE CONJOINT (À compléter seulement si Reer avec conjoint cotisant)

<input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme	Nom :	Prénom :
--	-------	----------

Nous offrons la possibilité de choisir un maximum de cinq prélèvements automatiques par client. Pour chacun des prélèvements vous pouvez choisir des comptes différents. Veuillez identifier votre (vos) choix en remplissant la (les) section(s) ci-dessous. Les dépôts sont permis dans les comptes suivants : comptant canadien, marge canadien options, REEE, REER, et CELI.

ORGANISME BÉNÉFICIAIRE – Information de contact

Nom de l'organisme : <u>DESJARDINS COURTAGE EN LIGNE</u>	A/S : <u>SERVICE À LA CLIENTÈLE</u>
Adresse (rue, ville, province, code postal) : <u>1170 rue Peel, bureau 105, Montréal Qc H3B 0A9</u> Téléphone : <u>1 866 873-7103</u>	

Premier choix de prélèvement : Débit pré-autorisé dans le compte bancaire du Client Conjoint*

Nom de l'institution financière : _____

N° de l'institution : _____ N° de transit : _____ N° de compte : _____

Fréquence : Hebdomadaire Mensuelle Trimestrielle Annuelle Montant : _____ \$

Cotisations : • REER : du rentier du conjoint cotisant • REEE : du souscripteur

• CELI : du titulaire • Dépôt compte régulier : du client

Date du 1^{er} prélèvement :

_____ (AAAA-MM-JJ)

N° de compte Desjardins Courtage en ligne du client: _____

Deuxième choix de prélèvement : Débit pré-autorisé dans le compte bancaire du Client Conjoint*

Nom de l'institution financière : _____

N° de l'institution : _____ N° de transit : _____ N° de compte : _____

Fréquence : Hebdomadaire Mensuelle Trimestrielle Annuelle Montant : _____ \$

Cotisations : • REER : du rentier du conjoint cotisant • REEE : du souscripteur

• CELI : du titulaire • Dépôt compte régulier : du client

Date du 1^{er} prélèvement :

_____ (AAAA-MM-JJ)

N° de compte Desjardins Courtage en ligne du client: _____

Troisième choix de prélèvement : Débit pré-autorisé dans le compte bancaire du Client Conjoint*

Nom de l'institution financière : _____

N° de l'institution : _____ N° de transit : _____ N° de compte : _____

Fréquence : Hebdomadaire Mensuelle Trimestrielle Annuelle Montant : _____ \$

Cotisations : • REER : du rentier du conjoint cotisant • REEE : du souscripteur

• CELI : du titulaire • Dépôt compte régulier : du client

Date du 1^{er} prélèvement :

_____ (AAAA-MM-JJ)

N° de compte Desjardins Courtage en ligne du client: _____

* Possible uniquement dans le cas d'une contribution du conjoint dans un REER avec conjoint cotisant.

Voir l'endos du présent formulaire pour le quatrième et le cinquième choix de prélèvement.

IMPORTANT

Après votre choix de prélèvement, veuillez signer l'endos du présent formulaire.

Valeurs mobilières Desjardins inc. (« VMD ») utilise la dénomination commerciale « Desjardins Courtage en ligne » pour ses activités de courtage à escompte. Les produits et services de courtage à escompte sont regroupés sous la marque de commerce « Disnat ». VMD est membre de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM) et du Fonds canadien de protection des épargnants (FCPE).

Quatrième choix de prélèvement : Débit pré-autorisé dans le compte bancaire du Client Conjoint*

Nom de l'institution financière : _____

N° de l'institution : _____ N° de transit : _____ N° de compte : _____

Fréquence : Hebdomadaire Mensuelle Trimestrielle Annuelle Montant : _____ \$

Cotisations : • REER : du rentier du conjoint cotisant • REEE : du souscripteur

• CELI : du titulaire • Dépôt compte régulier : du client

Date du 1^{er} prélèvement :

N° de compte Desjardins Courtage en ligne du client : _____

(AAAA-MM-JJ)

Cinquième choix de prélèvement : Débit pré-autorisé dans le compte bancaire du Client Conjoint*

Nom de l'institution financière : _____

N° de l'institution : _____ N° de transit : _____ N° de compte : _____

Fréquence : Hebdomadaire Mensuelle Trimestrielle Annuelle Montant : _____ \$

Cotisations : • REER : du rentier du conjoint cotisant • REEE : du souscripteur

• CELI : du titulaire • Dépôt compte régulier : du client

Date du 1^{er} prélèvement :

N° de compte Desjardins Courtage en ligne du client : _____

(AAAA-MM-JJ)

* Possible uniquement dans le cas d'une contribution du conjoint dans un REER avec conjoint cotisant.

J'autorise (Nous autorisons) par la présente, Desjardins Courtage en ligne, à effectuer des prélèvements automatiques périodiques dans mon (mes) compte(s) mentionné(s) ci-dessus, détenu(s) à l'institution (aux) (institutions) financière(s) indiquée(s), selon les modalités indiquées au verso du formulaire :

Le tout constituant un prélèvement automatique : personnel/particulier d'entreprise

Signature du client

Date

Signature du conjoint (si applicable)

Date

VEUILLEZ COMPLÉTER CE FORMULAIRE ET NOUS LE RETOURNER ACCOMPAGNÉ D'UN (DES) CHÈQUE(S) PERSONNEL(S) DE VOTRE (VOS) INSTITUTION(S) FINANCIÈRE(S) CANADIEN(S) PORTANT LA MENTION « ANNULÉ » POUR ÉVITER TOUTE ERREUR DE TRANSCRIPTION.

CONDITIONS

Je peux révoquer mon autorisation à tout moment, sur signification d'un préavis de 15 jours (maximum de 30 jours civils). Pour obtenir un spécimen de formulaire d'annulation ou pour plus d'information sur mon droit d'annuler un Accord de prélèvements automatiques, je peux communiquer avec mon institution financière ou consulter le site de l'Association canadienne des paiements à l'adresse www.cdnpay.ca. Je dégage mon institution financière de toute responsabilité si la révocation n'était pas respectée, à moins qu'il ne s'agisse d'une négligence grave de sa part.

Le fait de révoquer la présente autorisation assortie d'instructions n'a aucune incidence sur les autres conventions conclues entre nous. La présente autorisation ne prend pas effet tant qu'elle n'est pas acceptée par le siège social de Desjardins Courtage en ligne.

J'informerai Desjardins Courtage en ligne par écrit de tout changement aux présentes, dans un délai minimum de 10 jours ouvrables avant la date du prélèvement automatique. J'accepte que l'(les) institution(s) financière(s) où j'ai (nous avons) mon (notre) compte ne soit pas tenue de vérifier si le paiement est prélevé conformément à l'autorisation.

Je reconnais que le fait de remettre la présente autorisation à Desjardins Courtage en ligne équivaut à la remettre l'(les) institution(s) financière(s) indiquée(s) sur ce formulaire.

J'ai certains droits de recours s'il arrive qu'un débit ne soit pas conforme au présent accord. Par exemple, j'ai le droit de recevoir le remboursement de tout prélèvement automatique qui n'est pas autorisé ou n'est pas conforme aux conditions du présent Accord de prélèvements automatiques. Pour obtenir plus d'information sur mes droits de recours je peux communiquer avec mon institution financière ou visiter www.cdnpay.ca.

J'accuse réception d'une copie de cet Accord et je renonce à toute autre confirmation avant le premier paiement.

RÈGLEMENT

L'(les) institution(s) financière(s) me remboursera (rembourseront) au nom de Desjardins Courtage en ligne, les montants retirés par erreur dans les 90 jours du retrait, pour l'une ou l'autre des raisons suivantes :

- Je (Nous) n'ai (avons) jamais donné d'autorisation écrite à Desjardins Courtage en ligne.
- Le prélèvement automatique n'a pas été effectué conformément à mon (nos) autorisation(s).
- Mon (Notre) autorisation a été révoquée.
- Le prélèvement automatique a été fait au mauvais compte en raison d'une erreur de Desjardins Courtage en ligne.

Je (Nous) comprends (comprenons) que je (nous) devrai (devrons) faire une déclaration écrite à cet effet à mon institution financière sur le formulaire qu'elle me fournira.

Valeurs mobilières Desjardins inc. (« VMD ») utilise la dénomination commerciale « Desjardins Courtage en ligne » pour ses activités de courtage à escompte. Les produits et services de courtage à escompte sont regroupés sous la marque de commerce « Disnat ». VMD est membre de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM) et du Fonds canadien de protection des épargnants (FCPE).